

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » - Session 2026

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix-neuf septembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, MERLIER Thérèse, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

M. RENAUX Michel

pouvoir à

M. GABRIEL Jacky

Mme BULLET Anne

pouvoir à

Mme MERCADIER Anne-Marie

Mme BEKIARI Despina

pouvoir à

Mme COLLET Cécile

M. CONSTANT Pierre-Henri

pouvoir à

Mme LECUYER Sophie

M. KATHOLA Pierre

pouvoir à

Mme LE FUR Pauline

M. MESSIER Maxime

pouvoir à

Mme BROBECKER Astrid

Absents : M. LAFON Dominique, Mme GOUJA Sonia.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme MERLIER est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L.2121-29,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Considérant le soutien apporté par la municipalité aux associations fontenaisiennes par la mise à disposition de matériel, de locaux et l'octroi de subventions,

Considérant l'intérêt de la municipalité à encourager la dynamisation de la vie associative à travers l'apport de financements via des appels à projets,

Considérant que la ville de Fontenay-aux-Roses a lancé une dynamique d'appel à projets associatifs depuis 2016 afin de contribuer à animer le territoire fontenaisien,

Considérant que les projets retenus devront répondre aux critères définis dans le dossier de demande d'appel à projets « Animation du territoire fontenaisien », et s'inscrire dans l'une des thématiques prioritaires suivantes : jeunesse, culture, sport, solidarité et accès aux soins, soutien à la parentalité et aux familles, citoyenneté, lien social et intégration,

Considérant que les montants de subventions proposés dans le cadre de l'appel à projets seront soumis pour accord au Conseil municipal,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : autorise le lancement de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » pour l'année 2026.

Article 2 : la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2026.

Article 3 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 4 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 10 OCT. 2025

Publication/Affichage le : 13 OCT. 2025

Pour le Maire par délégation

La Directrice du pôle Administratif et Affaires Générales



APPEL A PROJETS ASSOCIATIFS : ANIMATION DU TERRITOIRE FONTENAISIEN DOSSIER DE CANDIDATURE 2026

Nom de l'association :

Nom du projet :

Montant de la subvention sollicitée : €

Appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » : Note explicative

La Ville de Fontenay-aux-Roses soutient les structures associatives fontenaisiennes par la mise à disposition de matériel, de locaux ou par l'octroi de subventions. Afin de poursuivre son soutien aux associations et dynamiser la vie associative, la Ville (en partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine) lance la 11^{ème} édition de l'appel à projets « Animation du territoire fontenaisien ». Cet appel à projets a pour but d'encourager les actions et initiatives menées par les associations favorisant le lien social et l'animation sur l'ensemble des quartiers de la Ville.

❑ **Qui peut répondre ?**

- Les associations fontenaisiennes ou celles ayant un partenariat avec la ville de Fontenay-aux-Roses
- Les associations ayant un an d'existence
- Les associations légalement constituées à la Préfecture et enregistrées au service de la Vie associative

❑ **Quels sont les critères de sélection ?**

Les projets sont étudiés au regard des critères suivants :

- Thématique

Les projets doivent porter sur l'une des thématiques suivantes :

➔ Sport

Cette thématique vise à développer des actions favorisant le sport et l'accès aux activités pour tous.

➔ Jeunesse

Cette thématique vise à développer des actions rapprochant les jeunes de la citoyenneté.

➔ Culture

Cette thématique vise à développer des actions favorisant la culture et l'accès aux activités culturelles dans les quartiers.

➔ Solidarité et accès aux soins

Cette thématique vise à faciliter l'accès aux soins des habitants les plus isolés et permettre une meilleure autonomie.

➔ Soutien à la parentalité et soutien aux familles

Cette thématique vise à développer des actions favorisant le soutien à la parentalité et aux familles au sein des quartiers.

➔ Citoyenneté, lien social et intégration

Cette thématique vise à développer des actions favorisant l'exercice de la citoyenneté et le lien social. Il s'agira par exemple de développer des manifestations festives, des projets inter-associatifs (ex. fête de quartier, organisation d'une animation autour du téléthon...) ou d'accompagner le projet de renouvellement urbain des Paradis en valorisant le quartier et en encourageant le lien social et la cohésion sociale.

- Public : Les habitants de la ville de Fontenay-aux-Roses.

❑ **Instruction du dossier**

- L'instruction

Les dossiers sont instruits par le service de la Vie associative.

- La décision

Les projets sont présentés en commission qui émet un avis sur le financement ou non des projets.

Le soutien de la Ville est apporté sous forme d'une subvention annuelle. Le montant de la subvention est déterminé en fonction des critères de sélection. La subvention accordée est votée par le Conseil municipal.

Une réponse est transmise aux associations par courrier.

Important :

Dans le cadre de cet appel à projets ne sont pas financés :

- **les subventions d'investissement,**
- **les subventions de fonctionnement,**
- **les projets n'ayant pas un intérêt local.**

❑ **Obligations de l'association ayant obtenu une subvention dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien »**

- Le versement de la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets devra financer un projet dans le courant de l'année 2026.
- Pour les financements de plus de 10 000 €, une avance de 60% sera octroyée dans un premier temps. Le versement du solde sera effectué sur production d'un rapport final de réalisation de l'action signé par le président de l'association.
- Afin de permettre à la Ville d'évaluer le projet mené, l'association s'engage à lui fournir un bilan qualitatif et quantitatif (faisant clairement apparaître l'affectation de la subvention obtenue).
- Dans le cas où le projet n'a pu être réalisé, la Ville se réserve le droit de demander la restitution de la subvention versée, au prorata des sommes non encore utilisées et/ou mal affectées.
- Les associations qui communiqueront sur leur projet devront insérer sur leur support de communication les logotypes du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et de la Ville de Fontenay-aux-Roses ainsi que la mention suivante « avec le concours financier du Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Fontenay-aux-Roses ». Seules les associations qui auront été sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets pourront utiliser les logotypes de la Ville et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Renseignements :

Service de la Vie associative

Tél : 01 41 13 20 97

E-mail : vieassociative@fontenay-aux-roses.fr

I. Identification de l'association :

Nom de l'association	
¹Numéro Siret (obligatoire)	
Objet de l'association	
Nom du président	
Adresse de l'association	
Contact de référence de l'action (<i>précisez sa fonction</i>)	
Téléphone	
E-mail	

☐ **Budget global de fonctionnement de l'association (compte de résultat N-1) :**

¹ Le numéro Siret est obligatoire pour obtenir une subvention de l'Etat et des collectivités locales. Dans le cas où le projet serait accepté par la Commission, aucune subvention ne sera versée si le numéro Siret n'est pas mentionné dans le dossier.

II. Le projet

- Nom du projet :

1. Domaine d'intervention

Le projet concerne l'une des thématiques suivantes :

- ☐ Sport
- ☐ Jeunesse
- ☐ Culture
- ☐ Soutien à la parentalité et aux familles
- ☐ Solidarité et accès aux soins
- ☐ Citoyenneté, lien social et intégration

(Voir le descriptif des thématiques en page 3)

2. Descriptif du projet

La présentation du projet devra être rédigée sur la page n° 7 afin d'en permettre la compréhension de son contenu. Les informations citées ci-dessous devront être précisées :

- Origine du projet
- Déroulement de l'action en précisant son contenu et son organisation dans le temps
- Durée du projet (Date de démarrage et date de fin du projet)
- Public ciblé (Type, nombre de personnes qui seront potentiellement touchées par ce projet)
- Identification précise des objectifs et des enjeux auxquels répondent le projet
- Les résultats attendus
- Moyens humains mis en œuvre
- Moyens matériels mis en œuvre
- Moyens financiers mis en œuvre
- Partenaires associés (financeurs, collectivités, associations, entreprises, écoles...)
- Justificatifs des accords pris avec les partenaires (lettres, courriels)

Important : La présentation du projet doit être rédigée et détaillée uniquement sur les pages suivantes.

- **Présentation détaillée du projet (Nous n'accepterons aucun document annexe sur le détail de projet, celui-ci doit être décrit ci-dessous, maximum 1 page) :**

3. Evaluation du projet

Veuillez indiquer ci-dessous les critères, indicateurs et outils qui vous permettront d'évaluer le projet.

4. Budget prévisionnel du projet :

DEPENSES (montant en €)		RECETTES (montant en €)	
60 Achats		70 Produits	
Matières et fournitures		Vente de marchandises	
Frais généraux et secrétariat (fournitures...)			
Prestations de services		Prestations de services (préciser)	
Autres (préciser)			
61 Services extérieurs		74 Subventions	
Assurance		Ville de Fontenay-aux-Roses	
Location		Département	
Autres (préciser)		Région	
		Etat (précisez le ou les ministères sollicités)	
62 Autres services extérieurs			
Rémunération intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacement, missions, réception		Fonds européens	
Frais postaux et de télécommunications		Fédérations	
Services bancaires, autres		Entreprises	
		Autres (préciser)	
64 Charges de personnel			
Salaires bruts		Autres recettes attendues	
Coût du total du projet		Total des recettes	
COUT TOTAL DU PROJET		TOTAL DES RECETTES	
86 Emploi des contributions volontaires en nature			
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et des prestations (locaux, matériel...)		Prestations en nature	
Bénévoles		Dons en nature	

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de €.

5. Bilan du projet subventionné en 2025

Si vous avez reçu une subvention dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » en 2025, nous vous prions de remplir le bilan ci-dessous :

5.1 Descriptif du projet

Descriptif du projet	
Intitulé du projet	
Descriptif succinct du projet	
Période	
Territoire ciblé	

5.2 Objectifs du projet

Quels étaient les objectifs visés (qualitatifs et quantitatifs) ? Quel était le public visé ? (Type, volume)

Les objectifs ont-ils été atteints ? Oui / Non Si non, précisez pourquoi ainsi que les difficultés rencontrées.

5.3 Indicateurs et outils évaluant le projet

Précisez les indicateurs (éléments qualitatifs et quantitatifs qui vous ont permis de savoir si les objectifs de votre projet ont été atteints)

Quels outils, avez-vous utilisés pour évaluer votre projet ?

5.4 Bilan financier 2025

DEPENSES	Prévision	Réalisation	RECETTES	Prévision	Réalisation
60 Achats			70 Produits		
Matières et fournitures			Vente de marchandises		
Frais généraux et secrétariat (fournitures...)					
Prestations de services			Prestations de services (préciser)		
Autres (préciser)					
61 Services extérieurs			74 Subventions		
Assurance			Ville de Fontenay-aux-Roses		
Location			Département		
Autres (préciser)			Région		
			Etat (précisez le ou les ministères sollicités)		
62 Autres services extérieurs					
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacement, missions, réception			Fonds européens		
Frais postaux et de télécommunications			Fédérations		
Services bancaires, autres			Entreprises		
			Autres (préciser)		
64 Charges de personnel					
Salaires bruts			Autres recettes attendues		
Coût du total du projet			Total des recettes		
COUT TOTAL DU PROJET			TOTAL DES RECETTES		
86 Emploi des contributions volontaires en nature			87 Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite des biens et des prestations (locaux, matériel...)			Prestations en nature		
Bénévoles			Dons en nature		

Pièces obligatoires à fournir

- Dernier rapport moral et financier signé par le Président
- Procès-verbal de la dernière Assemblée générale signé par le Président
- RIB ou RIP au nom de l'association
- Attestation sur l'honneur signée par le Président de l'association
- **Uniquement pour les nouvelles associations non enregistrées au service de la Vie associative ou pour celles ayant modifié leurs statuts** : Statuts de l'association, récépissé du dépôt à la préfecture et extrait de publication au Journal Officiel

Vos données sont recueillies dans le cadre de la réalisation d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique de la Ville de Fontenay-aux-Roses. Elles seront utilisées à des fins de communication institutionnelle uniquement et conservées conformément aux délais légaux.

*Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **notre délégué à la protection des données** dpo@fontenay-aux-roses.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).*